



Assemblées et Parlement libres de jeunes en Ile de France

Le Collectif Pouvoir d'Agir s'est impliqué dans l'essaimage de l'expérience des Parlements Libres des Jeunes lancés en Rhône Alpes en 2013 à l'initiative d'Aequitaz. Il a animé la réalisation du Parlement Libre des Jeunes d'Ile de France en décembre 2014 et amorcé ceux du Nord et de Marseille.

Les objectifs de cette démarche

Ils sont définis dans la charte des PLJ (élaborée en 2015 à partir des premières expériences conduites en Rhône-Alpes, Centre, Nord et Ile de France - en annexe) :

« Nous souhaitons **agir contre la précarité vécue par des jeunes adultes (18-30 ans)** en France en organisant un mouvement de jeunes porteur de propositions. Nous voulons que les jeunes - qu'ils viennent des quartiers populaires ou de nos campagnes, qu'ils soient étudiants ou sans qualifications - puissent **faire entendre leurs colères, leurs espoirs ou leurs rêves**, puissent prendre confiance en leurs capacités, s'unir et **s'organiser collectivement pour améliorer leurs conditions de vie et leur accès au monde du travail**. Qu'il s'agisse de **réformer une loi ou un dispositif public**, de **changer le regard de l'opinion publique** sur les jeunes ou de **construire des solutions originales et alternatives**, nous voulons que les jeunes puissent exprimer leur créativité et développer leur pouvoir d'agir. »

Les principes d'organisation

- Un Parlement libre est **une rencontre régionale de jeunes de 18 à 30 ans**, mobilisés par une organisation ou ayant simplement entendu parler de la rencontre. Seuls les jeunes de moins de 30 ans votent au moment de la prise de décision.
- Il est possible d'organiser des rencontres locales de jeunes "inspirées de" ou en préparation d'un Parlement libre de jeunes. Elles seront nommées **Assemblées libres de jeunes**.
- C'est un espace où **des jeunes partagent leurs rêves et leurs colères**. Il vise à lutter contre la précarité ou les discriminations vécues par les jeunes mais aussi à leur permettre de s'organiser pour développer leur pouvoir d'agir.
- Il est construit de façon libre et créative (poétique) par des



personnes et des organisations alliées. **Un petit groupe de 4 à 16 personnes d'au moins 3 organisations différentes** est une condition de réussite d'un Parlement libre de jeunes.

- Un parlement libre n'est pas une dynamique institutionnelle : il est **indépendant des pouvoirs publics** (même si un temps de dialogue ou d'appui par des élus ou des responsables institutionnels est possible et souhaitable) et ne vise pas à répondre aux enjeux institutionnels des structures organisatrices (même si il peut les rejoindre).
- Il est organisé sur 2 ou 3 jours, si possible **en auto-gestion concernant la cuisine et la répartition des rôles**, mais aussi avec le souci de préserver l'environnement (alimentation bio, chasse au gaspillage...).
- Chaque collectif régional d'organisation d'un Parlement libre invente ou choisit des modalités spécifiques de mise en place de son Parlement.

Quelques enseignements des premières éditions

- Les jeunes qui y participent en retirent des bénéfices personnels en termes d'ouverture, de reconnaissance mais également en termes de contacts et de confiance en eux-mêmes.
- Les débats portent tout de suite sur des enjeux fondamentaux et leur lucidité est très importante.
- Ils ont de l'envie d'agir et un grand sens de leur responsabilité, des propositions d'action émergent mais elles ont du mal à s'ancrer dans la réalité.
- Il y a des envies de poursuivre et d'avoir des rencontres plus locales que l'échelle régionale qui ne facilite pas leur organisation. La question des transports et de la mobilité est un facteur qui peut être bloquant si on n'y prend garde.
- Les groupes qui continuent à échanger sont souvent composés des plus « agiles ». (réseaux sociaux, mobilité, capital social et culturel...)
- La difficulté géographique à monter des projets concrets qui permettent de construire une relation fait que les barrières sociales restent présentes. C'est donc un paramètre à prendre en compte de manière très attentive. Sur l'Île de France, le premier parlement de 2014 n'a pas permis de constituer un groupe moteur assez large, la dynamique reste à construire avec la mise en place d'Assemblées libres de jeunes en différents points du territoire.

En bref, cette proposition répond très efficacement au pari de développer le pouvoir d'agir individuel et collectif des jeunes et porte à notre sens une manière de renouveler l'approche de lutte contre les spirales d'échec et de précarisation des jeunes adultes. Il y a également là un support pour la mise en



œuvre de démarches de solidarité entre jeunes et de citoyenneté active appliquée à leurs situations concrètes.

Propositions 2016/2017 pour l'Île de France

- Il s'agit d'animer la mise en place de 6 à 8 assemblées libres de jeunes (ALJ) à des échelles « plus locales... mais pas trop ». Le projet est toujours de faire vivre 3 jours d'expression libre, de débat et de construction collective à 50 à 80 jeunes adultes, dont une majorité de jeunes en situation sociale difficile, dans un lieu d'hébergement et de vie collective. Le pari est qu'à une échelle plus restreinte les envies d'actions et les idées de revendications puissent se poursuivre après les 3 jours d'ALJ.
- Pour la taille géographique il s'agit de trouver le bon équilibre entre, d'une part des territoires trop grands qui rendent difficile que les jeunes puissent poursuivre leurs échanges et projets à l'issue des 3 jours de rassemblement et, d'autre part, des territoires trop petits qui enferment dans du très local et rendent plus difficile le croisement de jeunes différents.
- Ce que nous recherchons sur chaque territoire, c'est un noyau de 4 ou 5 acteurs locaux (animateurs de centre sociaux, de foyers de JT, de MJC, de service jeunesse, éducateurs,...) qui sont en contact avec des jeunes plus ou moins précaires et qui acceptent de s'engager sur la préparation en six mois d'une ALJ sur leur territoire élargi.
- Afin de conserver la capacité à faire entendre le point de vue et les propositions des jeunes il est prévu d'organiser un parlement libre à l'échelle de l'Île de France regroupant entre autres les jeunes ayant participé aux assemblées libres une fois tous les deux ans.
- Plusieurs groupes d'organisation sont en cours de constitution sur différents sites :
 - Paris 13^{ème}/ Ivry/ Vitry
 - Paris 18 et 19 / Saint-Ouen / Saint Denis / Aubervilliers
 - Montreuil / Fontenay sous bois
 - Nanterre
 - Val d'oise

Les moyens nécessaires

Ces assemblées libres des jeunes nécessitent quelques moyens pour leur réalisation.

En amont - 3 000 euros :

- Une fonction d'impulsion et de mise en place : Il s'agit de repérer les acteurs relais, de les convaincre et les faire se retrouver autour d'un



objectif commun.

- Une fonction d'animation : une fois les acteurs convaincus, chaque assemblée nécessite de 4 à 6 réunions de préparation (communication, logistique, animation...).

Pour l'Assemblée - 5 000 euros :

- Un lieu permettant d'accueillir pendant trois jours et deux nuits.
- Un budget ou des moyens de transport
- Un budget pour la restauration

Les territoires qui accueillent les parlements ou assemblées libres peuvent contribuer à la mesure de leurs moyens à la construction du budget. Cependant cette contribution ne saurait influencer sur le contenu des échanges qui restent fondés sur les souhaits des jeunes adultes. Le financement sera le plus possible hybridé entre fonds publics nationaux et locaux, il pourra aussi être assuré pour partie par des fondations philanthropiques.



Annexe : Charte des Parlements et Assemblées libres des jeunes.



Les Parlements libres de jeunes

(Juin 2015)

"Le Parlement Libre était pour moi une expérience où des jeunes de différents horizons, urbains et ruraux, sont venus exposer leurs difficultés. Il ne s'agissait pas seulement de revendiquer mais aussi de construire des propositions sur l'éducation, l'emploi, le féminisme, la justice, la démocratie participative qui sont des sujets qui me questionnent et me révoltent ! Nous souhaitons faire évoluer les lois, combattre les idées reçues et construire des actions qui fassent changer les choses".

Une jeune parlementaire, novembre 2014

Notre horizon commun

Nous souhaitons **agir contre la précarité vécue par des jeunes adultes (18-30 ans)** en France en organisant un mouvement de jeunes porteurs de propositions. Nous voulons que les jeunes - qu'ils viennent des quartiers populaires ou de nos campagnes, qu'ils soient étudiants ou sans qualifications - puissent **faire entendre leurs colères, leurs espoirs ou leurs rêves**, puissent prendre confiance en leurs capacités, s'unir et **s'organiser collectivement pour améliorer leurs conditions de vie et leur accès au monde du travail**. Qu'il s'agisse de **réformer une loi** ou un dispositif public, de **changer le regard de l'opinion publique** sur les jeunes ou de **construire des solutions originales et alternatives**, nous voulons que les jeunes puissent exprimer leur créativité et développer leur pouvoir d'agir.

Contacts :

- AequitaZ - Jérôme Bar - jerome.bar@aequitaz.org / 06.61.88.20.76 ;
- MRJC - Hugo Barthalay - hugo.barthalay@gmail.com / 06 27 92 07 13
- Collectif Pouvoir d'agir - Pascal Aubert-aubert13pascal@gmail.com / 06 61 07 37 76 / Guillaume Coti- pouvoir.agir@gmail.com / 06 19 99 78 34.



Principes d'organisation

1. Un Parlement libre est **une rencontre régionale de jeunes de 18 à 30 ans**, mobilisés par une organisation ou ayant simplement entendu parler de la rencontre. Seuls les jeunes de moins de 30 ans¹ votent au moment de la prise de décision. Il est possible d'organiser des rencontres locales de jeunes inspirées ou en préparation d'un Parlement libre de jeunes. Elles seront nommées Assemblées libres de jeunes.

Un Parlement libre est un espace où **des jeunes partagent leurs rêves et leurs colères**. Il vise à lutter contre la précarité ou les discriminations vécues par les jeunes mais aussi à leur permettre de s'organiser pour développer leur pouvoir d'agir.

2. Un Parlement libre est construit de façon libre et créative (poétique) par des personnes et des organisations alliées. **Un petit groupe de 4 à 16 personnes d'au moins 3 organisations différentes²** est une condition de réussite d'un Parlement libre de jeunes.

3. Un parlement libre n'est pas une dynamique institutionnelle : il est **indépendant des pouvoirs publics** (même si un temps de dialogue ou d'appui par des élus ou des responsables institutionnels est possible et souhaitable) et ne vise pas à répondre aux enjeux institutionnels des structures organisatrices (même si il peut les rejoindre).

4. Un Parlement libre est organisé sur 2 ou 3 jours³, si possible **en auto-gestion concernant la cuisine et la répartition des rôles**, mais aussi avec le souci de préserver l'environnement (alimentation bio, chasse au gaspillage...).

5. Chaque collectif régional d'organisation d'un Parlement libre invente ou choisi des modalités spécifiques de mise en place de son Parlement. A titre indicatif, nous présentons un "déroulement-type" de Parlement libre sur la page suivante. L'adoption de ces principes est un préalable pour rejoindre le mouvement des Parlements libres de jeunes⁴ et utiliser le logo des Parlements libres. Un accompagnement et des outils sont proposés aux organisateurs.

1

Quelque soit leur statut : jeunes accueillis, animateurs, responsables associatifs...

2

MRJC, Centres sociaux, FJT, ATD 1/4 monde, Missions Locales, équipes d'éducateurs, associations diverses...

3

Pour permettre à la vie commune de favoriser la rencontre des jeunes, la participation de chacun et l'engagement des jeunes dans la mise en oeuvre des propositions /revendications.

4

Un collectif national des Parlements a été mis en place, 2 personnes de chaque collectif régional sont invités à y participer.



Déroulement (indicatif)

1- Ouverture du Parlement et annonce de règles du jeu :

- > Principe d'égalité dans la prise de parole (vigilance, travail en petits groupes);
- > Principe de coresponsabilité (partage des tâches, vigilance de chacun au respect des règles de fonctionnement...);
- > Principe de confrontation à partir d'une position bienveillante (on peut être en désaccord ou en colère mais pas l'exprimer avec violence ou à travers des attaques personnelles);
- > Principe de respect de l'environnement matériel (le lieu) et humain (par exemple à travers une modération sur la consommation d'alcool pendant la fête)...

(+ jeu de connaissance : on marche et on se rassemble en fonction de la couleur de nos yeux, de notre lieu d'habitation, du lieu de naissance de notre grand-parent le plus éloigné, de nos goûts musicaux...)

(+ une image, un conte, une poésie, une chanson à partager entre tous)

2- **Expression brute et individuelle des rêves et des colères** (sur post-it)

3- Mise en commun des rêves et des colères et mise en place d'**ateliers sur les thèmes identifiés par les jeunes** ayant pour but:

- > Préciser ce qui fait problème et/ou choisir un problème précis (parmi les idées multiples présentes dans les post-it)
- > Identifier des pistes de solutions (en identifiant notre part dans leur mise en œuvre)
- > Identifier des alliés et des adversaires
- > Proposer une stratégie (et un premier pas)

Ces ateliers peuvent être accompagnés par des "alliés" (élus, techniciens, chefs d'entreprises, experts...) ayant une connaissance utile de la question et une capacité d'écoute des jeunes pour ne pas accaparer la parole ou "faire la leçon".

4- **Vote des parlementaires**⁵ sur ce qu'ils veulent voir changer ici et maintenant. Le choix se fait "avec la tête" (ce qui me semble le plus important ou urgent) mais aussi "avec les jambes" (ce sur quoi je suis prêt à m'engager).

5- Mise en place de **groupes de travail et perspectives** dans les mois qui suivent.

Eléments issus du Parlement libre des jeunes 2013 en Rhône-Alpes :

<http://www.aequitaz.org/campagne/parlement-libre-des-jeunes-2013/>

Vidéo du parlement 2013 : <http://www.aequitaz.org/video-du-parlement-libre-avec-christiane-taubira/>

5

Il est possible de mettre en place un vote indicatif des plus de 30 ans, mais la décision doit revenir aux parlementaires".